

CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Travaux à la salle des fêtes – Présentation de l'esquisse par M. Leblanc, architecte
- Demande de subventions DETR 2021, DSIL
- Décision modificative budgétaire n°1 – Budget commune
- Droit de préemption – Parcelles ZH302, ZH256
- Commission Conseil Municipal d'Enfants
- Commission Suivi du lotissement de La Chênaie
- Devis Éclairage Public – Subvention DETR
- Convention ADMR
- Rapport 2019 – Prix et qualité du service Assainissement Collectif
- Rapport d'activités 2019 – Laval Agglomération
- Rapport 2019 – Territoire Énergie Mayenne

Informations et questions diverses

- Rapport Prix et Qualité du service eau potable 2019
- Rapport d'activité 2019 - JAVO
- Divers

Convocations adressées le 23 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept novembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – DALIGAULT – LOLLIER – BEAUSSIER – VERON – Mmes BEAUDUCÉL – BESNIER – CHACUN – PRINCE – POIRIER – LEROUX

Absents excusés : Mme SALINGRE

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Travaux à la salle des fêtes

M. Leblanc, architecte, ayant exposé la nouvelle esquisse relative à la rénovation et extension de la salle des fêtes ; il répond aux questions des conseillers qui souhaitent avoir des informations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la nouvelle esquisse présentée qui tiendra compte notamment de la surface carrelée à prévoir à la place du parquet concernant l'espace actuel occupé par la cantine scolaire.

Des séances ultérieures, avec les membres de la commission bâtiments, viendront, au fur et à mesure de l'avancement du projet, affiner cette esquisse quant au chauffage, à l'énergie notamment en ce qui concerne l'utilisation des panneaux photovoltaïques et à l'acoustique.

Le Conseil Municipal valide également à l'unanimité des membres présents, l'estimatif du coût pour une somme de 786 722,56 € TTC ; un total de subvention étant déjà acquis à hauteur de 100 581,44 €.

Demande de subvention DETR 2021

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès de l'État une subvention pour le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes dont l'esquisse a été validée ; le coût estimatif des travaux s'élevant pour la commune à la somme de 595 955 € HT.

Décision modificative budgétaire n°1 – Budget commune

Afin de régulariser dans la section fonctionnement le traitement en plein traitement d'un employé communal pour reconnaissance en longue maladie et les indemnités des élus ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder à la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 012 Charges de personnel</i>		
6411 Personnel titulaire	+ 6 500,00	
6451 URSSAF	+ 2 000,00	
6453 Caisse retraite	+ 2 500,00	
<i>Chapitre 65 Autres charges gestion courante</i>		
6531 Indemnités	+ 1 800,00	
6534 Cotisations élus	+ 200,00	
<i>Chapitre 013 Atténuation de charges</i>		
6419 Remboursement sur rémunération du personnel		+ 13 000,00

Droits de préemption

3 parcelles se trouvant dans la zone Ub du plan d'urbanisme ; il y a lieu de soumettre au conseil s'il souhaite exercer le droit de préemption concernant les parcelles : ZH302, ZH256, B1074. Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ces 3 parcelles.

Conseil Municipal d'enfants

Le Conseil Municipal a souhaité mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants (CME) à la rentrée scolaire 2021. Un comité de pilotage constitué des personnes suivantes - Mmes Chacun, Besnier, Leroux et MM. Raimbault, Véron ainsi que Mme Véron, Bibliothécaire et M. Deulofeu - travaillera sur toute la procédure nécessaire en amont pour le fonctionnement de ce Conseil Municipal d'Enfants.

Commission de suivi du Lotissement de la Chênaie

Afin de suivre dans le détail les opérations d'aménagement du futur lotissement de La Chênaie, une commission est instituée qui regroupera le Maire, les 3 Adjointes et 2 conseillères municipales – Mme Leroux et Mme Poirier. Les réponses au dossier de consultation des entreprises seront examinées courant janvier 2021.

Devis Éclairage Public

Deux devis d'éclairage public concernant à la fois 3 lanternes à remplacer dans le lotissement du Bosquet et le remplacement de 7 candélabres sur le parking de la salle des fêtes, ces éclairages de type « boule » étant obsolètes et pouvant présenter un danger en cas de chute du mât ou de la lanterne.

Les deux devis font apparaître une somme de 2351,21 € TTC pour les 3 lanternes à remplacer dans le lotissement du Bosquet et une somme de 4 592,85 € pour le remplacement des 7 mâts.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces deux devis.

DETR 2021

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Conseil Municipal autorise de Maire à solliciter une subvention pour le remplacement de 7 éclairages publics de type « boule » devenus obsolètes et dangereux concernant le parking de la salle des fêtes. La dépense étant évaluée à 5741,07 € HT.

Convention ADMR

L'association ADMR de Saint-Pierre-la-Cour exerce ses missions sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Le Genest-Saint-Isle, Launay-Villiers, Olivet, Port-Brillet, Saint-Ouen-des-Toits et Saint-Pierre-la-Cour.

Ces communes ont toujours travaillé en partenariat avec l'ADMR de Saint-Pierre-la-Cour dans le cadre d'une politique de maintien à domicile et d'aide à la population à bien vivre à domicile. La subvention communale versée au prorata des heures d'interventions réalisées auprès du public fragilisé sera dès 2021 calculée sur la moyenne des heures d'interventions réalisées au cours des trois dernières années soit 2018, 2019, 2020 avec un coefficient de 1,20 € / heure d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ADMR de Saint-Pierre-la-Cour pour une durée de 3 ans.

Avenant à la convention de partenariat avec la Ritournelle

La commune adhère à la micro-crèche du Bourgneuf-la-Forêt, un avenant à la convention est nécessaire à mettre en place.

Le préambule se trouve modifié ; la CCPL n'existant plus comme entité administrative et juridique, il convient de parler désormais du territoire de Laval Agglomération.

L'article 3 ouvre désormais aux enfants en bas âge de Laval Agglomération la fréquentation du service.

L'article 4 précise que les locaux ayant changé ; ils se situent désormais 2 rue de la Vigne au Bourgneuf-la-Forêt.

L'article 6 notifie les conditions précises d'assurance pour la Fédération départementale Familles Rurales et la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

L'article 8 indique que la convention est prolongée pour 1 an soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention.

Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif

De ce rapport, il convient de préciser que ce service est exploité en régie par convention de gestion. Le nombre d'abonnés est passé de 133 à 142 entre 2018 et 2019 ; soit une progression de 6,8 %. Le volume d'eau facturé aux usagers du service est de 15 478 m³.

La capacité nominale de la station de traitement des eaux usées (lagunes) est de 500 EH (Équivalent Habitant) et à l'heure actuelle 355 habitants se trouvent raccordés.

La tarification de l'assainissement et les recettes proviennent de la participation pour l'assainissement collectif (500 €) et la participation aux frais de branchement pour 250 €. Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 sont de :

Part fixe d'abonnement		17 €
Part proportionnelle	de 0 à 50 m ³	1 € le m ³
	au-delà de 50 m ³	0,95 € le m ³

Au 1^{er} janvier 2019, pour une facture type d'un abonné qui consommait 120 m³ ; le coût représente 233,29 € TTC soit 1,94 € le m³. Les recettes pour la collectivité ont représenté une somme de 18 607,02 € pour l'année 2019.

La dette représentait une échéance de 3 109,21 € pour 2019.

Laval Agglomération assure désormais le service d'assainissement dans sa globalité ; le rapport 2020 sera élaboré par les services de Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et le valide.

Rapport d'activités Laval Agglomération pour 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les grands axes d'intervention de Laval Agglomération dans les différents secteurs.

Ainsi en 2019, Laval Agglomération aura investi :

33,8 M d'Euros	dans les espaces publics et l'environnement
15,3 M d'Euros	dans les transports
13,6 M d'Euros	au titre de la solidarité communale
8,7 M d'Euros	au titre de l'administration générale
8,4 M d'Euros	pour la culture
5,1 M d'Euros	pour le développement économique
4,6 M d'Euros	pour le sport
3,8 M d'Euros	pour l'enseignement supérieur et la recherche
2,2 M d'Euros	pour l'habitat
1,4 M d'Euros	pour l'aménagement
1,3 M d'Euros	pour le tourisme et le patrimoine
0,9 M d'Euros	au titre du pilotage stratégique
0,5 M d'Euros	au titre de la solidarité

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a également obligation de présenter le compte administratif 2019 voté par Laval Agglomération. Ce dernier présente un résultat cumulé (fonctionnement et investissement) de 19 629 529,02 €.

Après avoir évoqué les différents budgets annexes de Laval Agglomération ; le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités et le valide.

Rapport 2019 – Territoire d'Énergie Mayenne

Ce rapport présenté par M. Léon Renier fait apparaître une progression des énergies renouvelables, s'inscrivant ainsi dans la politique de la transition énergétique.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et le valide.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rapport du prix et de la qualité du service public Eau potable

Les communes n'ayant plus de délégués nommés par les conseils municipaux – ces derniers étant nommés directement par Laval Agglomération qui exerce la compétence Eau potable ; ce rapport n'est pas à valider, il est seulement porté à connaissance pour information au conseil municipal.



Département de la Mayenne
SIAEP DU CENTRE-OUEST MAYENNAIS
Siège social : 22, rue de Verdun
53410 PORT-BRILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Centre Ouest Mayennais, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel des Entreprises à La Gravelle le vendredi seize octobre deux mil vingt, à neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEULOFEU, Président, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président le 8 octobre 2020

Présents : Jean-Marc COIGNARD, Chantal MARCADE, Jean-Louis DEULOFEU, Isabelle FOUGERAY, Nadège DAVOUST, Lilian BEGUE, Gérard LEPAGE, Gérard JALLU, Vincent PAILLARD, Jean ROGER, Christian GABLIN, Dominique GALLACIER, Denis SALMON-FOUCHER, Marcel BLANCHET, Aude ROBY, Bruno BOUVIER, Robert BRETON, délégués titulaires.

Absents excusés : Sophie BOULIN, Thierry BRETON, Christophe BOIVIN, Guy TOQUET, Sébastien ROUSSILLON, Fabien ROBIN, Cyrille FRANCOIS, Régis FORVEILLE, Patrick CARTIER.

Absents : Bernard THIREAU, Nicolas DEULOFEU, Hervé LHOTELLIER, Monique PORTIER, Mickaël MARQUET, Alexis SAUVAGE, Olivier BARRE.

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Chantal MARCADE

Assistaient à cette réunion : Mme GUIGUEN et M. ARTUIT, ATD'EAU, M. FERRE, SUEZ, M. GERARD, SAUR et M. BLANDIN, SAFEGE.

Délibération N° 2020-29 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2019

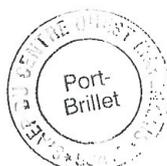
La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, en son article 73, impose de présenter à l'organe délibérant un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Pour l'exercice 2019, ce rapport vient d'être établi et le Président le présente au Comité Syndical.

Chiffres-clés :

- 9 357 abonnements domestiques (+1.12%)
- 1 136 701 m³ prélevés (-1.33%)
- 1 041 889 m³ produites (-1%)
- 282 413 m³ importés (+0.04%)
- 949 420 m³ consommés (-1.26%)
- 187 692 m³ exportés (+0.9%)
- 101.5 m³ par an consommés en moyenne par abonnement (105 m³ en 2018)
- 772.63 kms de réseau
- Prix de l'eau pour 120 m³ :
 - Juvigné : 360.08 € TTC
 - Loiron : 360.08 € TTC
 - Port-Brillet/Le-Bourgneuf-La-Forêt : 360.08 € TTC
 - Saint-Ouen-Des-Toits : 307.86 € TTC
- 999 664.59 € de recettes
- Rendement du réseau de distribution : 87.05 % (86.60 % en 2018)
- Indice linéaire des volumes non comptés : 0.66 m³/km/j (0.82 % en 2018)
- Taux moyen de renouvellement du réseau sur cinq ans : 0.67 % (0.94% sur deux ans)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à la majorité des voix (14 pour, 3 abstentions, 0 contre) :

- De prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable tel qu'établi pour l'exercice 2019 et ci-annexé.



Pour extrait conforme, le 23 octobre 2020

Le Président, Jean-Louis DEULOFEU

PREFECTURE
27 OCT. 2020
de la MAYENNE

Rapport d'activités du JAVO 2019

La parole est donnée à Christian Raimbault, vice-président du JAVO (nouveau syndicat de bassin), qui rappelle l'historique de la création de ce syndicat qui se substitue notamment au syndicat de bassin du Vicoin. Il indique les différents travaux réalisés en 2019 – passe à poissons au Bas Coudray au Genest-Saint-Isle, intervention sur l'aménagement des différentes zones humides...

M. Raimbault rappelle également que le JAVO aura en charge la GEMAPI (Gestion et Maîtrise de la Protection des Inondations), nouvelle action de ce nouveau syndicat.

Divers

Eau potable

A compter du 1^{er} janvier 2021, le SIAEP du Centre Ouest Mayennais sera dissous et Laval Agglomération se substituera entièrement au syndicat pour exercer la compétence Eau potable. La facturation continuera à être effectuée par la société Suez. Les 34 communes seront desservies au niveau de l'eau et de l'assainissement par le service Eau et Assainissement de Laval Agglomération.

Pétition des habitants du Libaret

Concernant cette pétition souhaitant améliorer la sécurité routière sur la RD 137, le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une lettre reçue le 25 novembre 2020 concernant cet aménagement.

Le Maire indique qu'il va se rapprocher des services de Mayenne Ingénierie pour suite à donner et la commission voirie suivra plus particulièrement ce dossier.

Bulletin communal

Le bulletin communal étant terminé, présentation de la maquette est faite au conseil municipal. Dans les 1^{res} semaines de décembre, il sera procédé à son impression pour être distribué à la population en décembre 2020.

Repas CCAS

Le repas distribué aux personnes âgées a eu un franc succès puisque 88 personnes se sont inscrites. Pour organiser la distribution le dimanche 6 décembre 2020, il y a lieu de prévoir une équipe un peu étoffée. A ce titre, les conseillers municipaux suivants acceptent de participer à cette opération : Mme Besnier, Mme Leroux, Mme Beauducel, Mme Poirier, M. Renier, M. Deulofeu.

Prochaines dates

Conseil Municipal – vendredi 22 janvier à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	
M. RENIER		Mme SALINGRE	Excusée	Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON		Mme LEROUX	